



Forfait soins-prestations exterieures- reglementation

Par **pascal meynier**, le **04/07/2008** à **10:31**

ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL-FORFAIT SOINS-PRESTATIONS EXTERIEURES-
REGLEMENTATION Je souhaiterais savoir dans quelle mesure des établissements d'accueil qui font face à une penurie d'auxiliaires medicaux tels que les kinés (Ex: dans les hopitaux ou maisons de retraite), peuvent compter dans leurs forfaits soin le recours aux services d'etablissements de "sport bien etre" étant précisé que les intervenants sont titulaires de formations STAPS APA (activites physiques adaptees) et de modules complémentaires certifiés par la CRAM.